

Soutien à l'installation des nouveaux agriculteurs

CA DE L'OUEST RHODANIEN

Présentation du dispositif

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) soutient les agriculteurs nouvellement installés sur son territoire, en proposant une aide financière pour faciliter leur intégration et l'accès à des activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux exploitants âgés de 40 ans maximum ayant suivi le parcours à l'installation proposé par la Chambre d'agriculture et qui ont sollicité la dotation jeune agriculteur (DJA) auprès du Conseil départemental de l'orientation agricole.

Pour quel projet ?

L'installation des nouveaux agriculteurs doit se faire dans le cadre d'une nouvelle activité ou d'une reprise d'exploitation.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La COR octroie une subvention de 500 € aux agriculteurs nouvellement installés sur son territoire.

Organisme

CA DE L'OUEST RHODANIEN

Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

- **Service Accueil, Développement et Immobilier d'entreprises**
3 Rue de la Venne
69170 TARARE
Téléphone : 04 74 05 06 60